

# La gauche et les syndicats veulent un pont-retraite dès 57 ans

**Chômage** Déçus par les projets de Mauro Poggia et du Conseil fédéral, l'Alternative et les syndicats proposent une solution plus ambitieuse.



Les syndicats – ici représentés par Manuela Cattani, du SIT – lancent avec l'Alternative un projet de pont-retraite.

Image: STEEVE IUNCKER-GOMEZ

Les projets de rente-pont en faveur des personnes exclues du marché du travail et proches de l'âge de la retraite commencent à se bousculer au portillon. Mardi, ce sont les députations de l'Alternative qui ont déposé au Grand Conseil un projet de loi. Une solution réfléchie et négociée avec la faïtière des syndicats genevois, la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS). Inspirée du modèle vaudois, la rente, qui s'appuierait sur le dispositif des prestations complémentaires cantonales, pourrait être délivrée à partir de 57 ans révolus.

«Ce projet prend le contrepied de celui du Conseil d'État, porté par Mauro Poggia, qui se limite à une rente-pont ne couvrant que dix-huit mois sur les trente-six qui séparent les chômeurs en fin de droits de l'AVS», note Jocelyne Haller, députée d'Ensemble à Gauche. Manuela Cattani, cosecrétaire générale du syndicat SIT, est plus expéditive: «Le projet de M. Poggia, c'est de la poudre aux yeux. Ce n'est même pas un demi-pont, c'est une demi-passerelle télescopique, une solution rachitique.»

## Un projet mal parti

Ce qui est certain, c'est que le projet dit Poggia n'a pas vraiment séduit la Commission des affaires sociales du Grand Conseil qui l'a étudié. Il a été rejeté par tous les partis à l'exception du MCG et de l'UDC. La probabilité qu'il soit refusé en

Par Eric Budry@BudryEric Mis à jour à 18h44

## Articles en relation

### Les rentes de retraite varient grandement d'une caisse à l'autre

**Le Matin Dimanche** Les taux de conversion, donc les rentes vieillesse, sont à la baisse, de même que les intérêts des placements effectués par les caisses. Celles-ci doivent prendre plus de risques. Et les actifs se préparer à travailler plus longtemps.

[Plus...](#)

**ABO+** Ivan Radja. 24.08.2019

### Six bonnes questions à se poser avant la retraite

**Prévoyance** La fin de l'activité professionnelle rime souvent avec perte de revenus. Afin de ne pas être démunis une fois la bise venue, les assurés doivent prendre en main la calculatrice. [Plus...](#)

**ABO+** Par Roland Rossier 12.08.2019

séance plénière est donc grande. Cela pourrait être le cas lors de la session de septembre.

«En présentant notre solution, nous voulons également éviter que certains votent le projet du Conseil d'État parce que ce serait mieux que rien, précise Jocelyne Haller. L'alternative existe, elle est là, et nous espérons trouver une majorité pour l'adopter.»

Le projet que le Conseil fédéral a présenté le 25 juin essuie des critiques à peine moins vives. Outre que la prestation ne serait délivrée qu'à partir de 60 ans, il serait trop rigide. «Il faudra avoir cotisé pendant au moins vingt ans à l'AVS, dont dix ans de manière continue avant la période de chômage, explique Eric Maugué, avocat spécialisé en assurances sociales qui a aidé à rédiger le projet de loi. Cela ne correspond pas à la réalité de la trajectoire de nombreux travailleurs.»

### Conditions posées

Le modèle de la gauche genevoise pose néanmoins quelques conditions, mais elles sont moins strictes. Il faudra avoir cotisé à l'AVS au minimum dix ans, avoir cinq ans de résidence à Genève et, bien entendu, être âgé de 57 ans au minimum.

Le nouveau droit octroyé intègre ainsi dans le cercle des bénéficiaires potentiels les personnes qui perdraient leur emploi à 55 ans et épuisent dans les deux années suivantes leur droit aux indemnités chômage. Il est également destiné aux personnes à partir de 57 ans qui se trouveraient déjà à l'aide sociale.

«Il faut poser le curseur au bon endroit, à l'âge où la situation devient dramatique pour celles et ceux qui se voient exclus du marché du travail, poursuit Manuela Cattani. Or les statistiques montrent les difficultés énormes à se réinsérer dans le monde professionnel à partir de 50 ans. Seuls 5% des chômeurs en fin de droits de 55 à 59 ans réussissent à le faire durablement.»

### L'impossible calcul du coût

La prestation financière délivrée serait calculée individuellement selon le système des prestations complémentaires cantonales. À titre d'exemple, une personne seule recevrait environ 3800 francs, subside complet d'assurance maladie et aide au loyer compris. «Ce montant est supérieur d'environ 20% au montant de l'aide sociale que recevrait cette personne dans la même situation», indique Frédérique Perler, députée Verte.

Il est en revanche impossible pour l'heure d'estimer combien de Genevois bénéficieraient de cette aide et, par conséquent, d'évaluer son coût global. La seule indication est donnée par les 2480 bénéficiaires de l'aide sociale de plus de 55 ans (chiffres 2017). Mais ce n'est qu'une indication, puisque seuls 20% des chômeurs en fin de droits font en réalité appel à l'aide sociale.

Les concepteurs du projet admettent ce flou et comptent sur l'État pour fournir des chiffres. Pour eux, le principal reste néanmoins d'assurer la transition vers la retraite de cette population particulière, sans péjoration de leur rente AVS ni passage par l'aide sociale.

Créé: 27.08.2019, 18h44

### Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non